



Un organisme du gouvernement de l'Ontario

Comprendre la couverture pour le DON Mais-grain

Feuille de caractéristiques

L'information contenue dans ce document s'applique aux clients de l'Assurance-production qui sont touchés par le désoxynivalenol (DON), aussi appelé vomitoxine.

Les maladies des plantes, comme le DON, sont des risques assurés qui sont couverts par l'Assurance-production. Agricorp est là pour vous aider à comprendre le fonctionnement de votre couverture et pour vous guider dans le processus de demande d'indemnisation.

À propos de l'Assurance-production

L'Assurance-production est un programme basé sur le rendement qui offre :

- Une protection contre les risques assurés, comme les maladies des plantes, y compris le DON
- Un niveau de production garanti
- Une indemnisation si votre rendement est inférieur à votre niveau de garantie en raison d'un risque assuré
- Des paiements basés sur votre rendement au moment de la récolte

Si votre culture est touchée par le DON

- Appelez Agricorp sans tarder pour déclarer les dommages et tenez-nous au courant des changements à votre culture. Un expert en sinistres communiquera avec vous dans les 48 heures pour procéder à une évaluation.
- Votre expert en sinistres travaillera avec vous tout au long du processus d'indemnisation afin d'évaluer :
 - ✓ La possibilité de commercialisation de votre culture
 - ✓ La preuve de rejet, qui devrait être par écrit et inclure votre nom, le nom de l'élévateur à grains ou celui du marchand et la raison pour laquelle votre culture a été rejetée
 - ✓ Les résultats des tests de concentration de DON effectués avant ou durant la récolte, surtout si la culture est entreposée à la ferme
 - ✓ La destruction de toute culture

Pour de l'information sur les tests de concentration de DON et les pratiques de gestion optimales pour l'entreposage et la manutention du maïs touché par le DON, les agriculteurs peuvent communiquer avec le MAAARO au 1 877 424-1300.

L'Assurance-production couvre les cultures non commercialisables en raison de la présence de DON

- Agricorp pourrait considérer comme perdues (attribution d'un rendement de zéro) les cultures non commercialisables touchées par le DON, à la réception d'une preuve de rejet.
- Votre rendement final sera alors réduit pour exclure le maïs qui a été rejeté et détruit. Voyez comment les rendements sont réduits au verso de cette page.
- Si votre rendement final est inférieur à votre production garantie, vous pourriez recevoir un paiement. Prenez note que les prix escomptés n'ont aucune incidence sur la réduction de votre rendement.

Comment d'autres programmes peuvent aider les producteurs

- ▶ **Agri-stabilité** offre une couverture pour l'ensemble de l'exploitation agricole pour couvrir les baisses importantes de revenu net. Agri-stabilité protège le revenu agricole dans son ensemble plutôt qu'un produit agricole à la fois.
- ▶ **Agri-investissement** est un compte d'épargne que les producteurs utilisent pour se protéger contre les petites baisses de revenus ou pour procéder à d'autres investissements.

Visitez agricorp.com pour plus d'information.

Comment les rendements sont réduits

Exemple de scénario :

- Vous avez 200 acres de maïs dans quatre champs; 50 acres sont touchés par le DON
- Votre rendement agricole moyen historique est de 185 bu/acre
- Vous assurez votre maïs au niveau de garantie de 90 %
- Votre rendement récolté réel est de 190 bu/acre, soit un rendement de 9 500 boisseaux par champ (190 x 50 acres)
- Après avoir reçu la preuve du rejet, Agricorp peut considérer comme perdus 50 acres de maïs

200 acres de maïs :

9 500 boisseaux	9 500 boisseaux
9 500 boisseaux	0 boisseau dû au DON

Étape 1 : Déterminer la production garantie (PG)

$$\begin{aligned} \text{PG} &= \text{RAM} \times \text{niveau de garantie} \\ &= 185 \text{ bu/acre} \times 90 \% \\ &= 166,5 \text{ bu/acre} \end{aligned}$$

Étape 2 : Déterminer la production garantie totale (PGT)

$$\begin{aligned} \text{PGT} &= \text{PG} \times \text{acres} \\ &= 166,5 \text{ bu/acre} \times 200 \text{ acres} \\ &= 33\,300 \text{ bu} \end{aligned}$$

Étape 3 : Réduire le rendement récolté réel dû au DON

Étant donné qu'un champ est touché par le DON et que la culture est considérée comme perdue, Agricorp réduit le rendement à zéro boisseau pour ces acres.

$$\begin{aligned} \text{Rendement récolté réel} &= 9\,500 \text{ bu} + 9\,500 \text{ bu} + \\ &\quad 9\,500 \text{ bu} + 0 \text{ bu} \\ &= 28\,500 \text{ bu} \end{aligned}$$

Étape 4 : Déterminer s'il y a un manque à produire

$$\begin{aligned} \text{Manque à produire} &= \text{PGT} - \text{rendement récolté réel} \\ &= 33\,300 \text{ bu} - 28\,500 \text{ bu} \\ &= 4\,800 \text{ bu} \end{aligned}$$

Étape 5 : Calculer l'indemnité

$$\text{Indemnité} = \text{manque à produire} \times \text{prix d'indemnisation}^*$$

* Les prix d'indemnisation sont soit fixes, soit variables. Les prix d'indemnisation fixes sont établis au moment du renouvellement; ils offrent une tarification basse et déterminée d'avance, ce qui permet de réduire le coût des primes. Les prix d'indemnisation variables sont fixés après la récolte à partir des prix du marché et ils visent à indemniser les clients aux prix courants du marché. Les prix d'indemnisation sont disponibles sur agricorp.com. Les prix d'indemnisation variables sont habituellement publiés à la fin novembre.

Sauf erreurs et omissions.

Agricorp se réserve le droit de faire des corrections en cas d'erreurs ou d'omissions. Pour des obligations juridiques précises concernant l'Assurance-production, veuillez consulter le *Contrat d'assurance – Conditions*. Pour de l'information sur la collecte de renseignements et le traitement de dossiers, veuillez consulter la partie I, section I du *Contrat d'assurance*.

Pour nous joindre

1 888 247-4999

Télec. : 519 826-4118

ATS : 1 877 275-1380

Formats accessibles disponibles

agricorp.com

contact@agricorp.com

Lundi au vendredi, de 7 h à 17 h

English version available